

Le Bio-CCS

> Une technologie apte à contribuer à la réduction des émissions de GES et à atteindre le Facteur 4

- Une contribution faible mais un impact environnemental fort
 - Des émissions faibles à négatives
- Une mise en œuvre immédiate techniquement réalisable (en particulier pour les producteurs de bio-carburants)

> Des conditions inadaptées pour un déploiement immédiat

- Les conditions économiques suffisantes uniquement après 2030
- Les conditions réglementaires (Bio-CO2 considéré par l'ETS comme non émis)
- Une contestation du rôle des bio-carburants (compétition entre agriculture alimentaire et non alimentaires)

Le Bio-CCS

> Pour un déploiement post-2030, il faut :

- Démontrer l'efficacité de la technologie avant 2030
 - **Pilote industriel**
- Mettre en place des aides financières adaptées
 - Cadre réglementaire des aides pour les émissions négatives
 - Modèle d'affaire adapté
- Développer une infrastructure pour le stockage
 - Créer une industrie du stockage indépendamment du captage
 - Mutualiser les sources
- Mettre en place un dialogue entre les parties prenantes
 - Expliquer le concept
 - Rechercher l'adhésion sociale